

UNE FOIS VIDE, JE SUIS ENCORE PLEINE D'UTILITÉ !

Une fois vide, pensez bien à ramener votre bouteille de gaz chez un revendeur Butagaz agréé pour lui donner une seconde vie.

LE CHIFFRE QUI PARLE

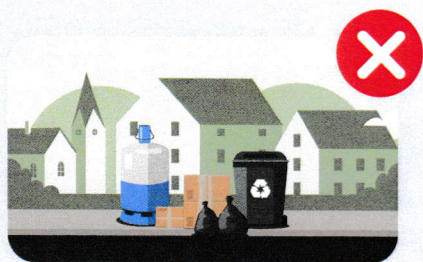
Une bouteille de gaz reconditionnée c'est 1 KG de CO₂eq ÉCONOMISÉ.



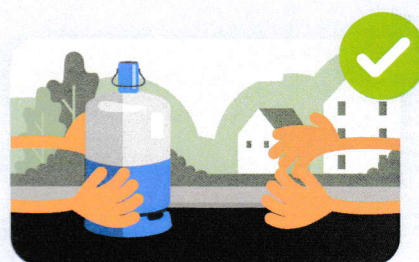
ON VOUS EXPLIQUE TOUT :

MA BOUTEILLE DE GAZ EST VIDE ET JE SOUHAITE M'EN DÉBARRASSER :

Ne pas la jeter sur la voie publique

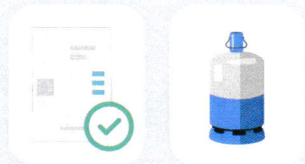


Je dois l'amener chez un revendeur Butagaz agréé avec ou sans contrat de consignation et quel que soit son état.



3 CAS DE FIGURE POSSIBLES :

J'ai toujours mon contrat de consignation et ma bouteille de gaz est en bon état.
Je dépose ma bouteille et récupère ma consigne.



J'ai égaré mon contrat de consignation et ma bouteille est en bon état.
Je vais sur le site Butagaz.fr dans la rubrique «La Collecte Butagaz» et je me laisse guider pour récupérer ma consigne.



J'ai égaré mon contrat de consignation et ma bouteille est endommagée.
Je peux directement me rendre chez un revendeur agréé mais ne récupère pas ma consigne.



**MA BOUTEILLE DE GAZ VA POUVOIR ÊTRE RECONDITIONNÉE
ET RÉINTRODUITE DANS LE CIRCUIT.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Abandonner une bouteille sur la voie publique constitue un acte dangereux car du gaz peut encore y être présent, cela est puni par la loi.



Pour en savoir plus, flashez ce code

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Butagaz - SAS au capital de 195 225 000 € - 47/ 53 rue Raspail 92594 LEVALLOIS-PERRET CEDEX - 402 960 397 RCS Nanterre. Réf. : COUR_DECHET_1023. Imprimé par Comeback Graphic.



10-31-1598

